

Gagnez un bleu !

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

Lisa Design (ci-après la « société organisatrice ») immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 794 974 956 dont le siège social est situé au 307 rue Jean Jaurès 59161 Escaudoevres.

Organise du vendredi 15 juin 2018 14h au samedi 30 juin 23h59, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Gagnez un bleu ! » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 13 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant en France hors Corse, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

La société organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu. La société organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement sur la plate-forme facebook.com ainsi que le site internet de Best Mobilier aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue en s'inscrivant (Nom, prénom et adresse email) sur la page du jeu concours disponible sur la page Facebook <https://www.facebook.com/page.bestmobilier/> et sur le site Best Mobilier, <https://bestmobilier.com>.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook - pendant toute la période du jeu.

Le jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Le gagnant sera tiré au sort dans les 3 jours suivant la fin du jeu.

Le gagnant sera contacté dans les 3 jours suivant le tirage au sort, lui confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 7 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Le tirage au sort effectué déterminera 1 gagnant parmi les participants s'étant inscrit (Nom, prénom et adresse email valides) au tirage au sort sur la page du jeu.

ARTICLE 5 – DOTATION

Le jeu est doté du lot suivant, attribué chronologiquement au participant valide tiré au sort et déclaré gagnant.

Lot : SCANDINAVE - Canapé d'angle réversible convertible - 267x151x88cm – Bleu d'une valeur de 1149 € et de sa livraison sur rendez-vous au pied de votre domicile ou immeuble d'une valeur de 99€.

Fiche produit du lot : <https://bestmobilier.com/angle-reversible-convertible/429-scandinave-bleu-canard-canape-d-angle-convertible-reversible.html>

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

Il appartient aux participants de bien s'assurer que ses nom, prénom et adresse électronique sont renseignés correctement. Dans le cas contraire, le gain éventuel ne pourra pas être attribué. Aucune réclamation ne pourra être acceptée si le participant a indiqué un nom, prénom ou une adresse électronique erroné. Toute inscription comportant une anomalie (incomplète, erronée) ne sera pas prise en considération et sera considérée comme nulle.

N'ayant pas de solution de livraison pour la Corse, nous ne pouvons accepter les participations de ce territoire.

ARTICLE 7 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Pour les besoins et dans le cadre du jeu, les participants doivent obligatoirement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom et adresse électronique). Ces informations seront enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique déclaré à la CNIL. Le traitement de ces données est nécessaire à la prise en compte de cette participation, à la détermination du gagnant et à l'attribution de la dotation. Ces données sont destinées à la société organisatrice répondant aux exigences légales relatives aux données personnelles, notamment quant à leur localisation et sécurité. Les données personnelles ne seront pas transmises à des tiers pour des finalités commerciales. Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, toute personne remplissant une demande de participation bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression portant sur les données personnelles collectées par la société organisatrice. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite en contactant la société organisatrice à l'adresse : Lisa Design, 307 rue Jean Jaurès 59161 Escaudoevres – France. En indiquant son nom, prénom, e-mail et adresse. Une réponse sera alors adressée dans un délai de 1 mois suivant la réception de la demande. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.